



Rapport sur les paiements  
moyens par médecin, médecins  
rémunérés à l'acte au Canada,  
2004-2005

B a s e   d e   d o n n é e s   n a t i o n a l e   s u r   l e s   m é d e c i n s



Institut canadien  
d'information sur la santé

Canadian Institute  
for Health Information

Tous droits réservés.

Aucune section de la présente publication ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme que ce soit, ni par quelque procédé électronique ou mécanique que ce soit, y compris des photocopies, les enregistrements ou par tout autre moyen de stockage d'information et de recherche documentaire, qui existe ou non à l'heure actuelle, sans le consentement écrit de l'auteur qui en possède les droits. Ne sont cependant pas soumises à cette règle les personnes désirant citer de brefs passages pour une publication dans une revue, un journal ou encore pour une émission radiodiffusée ou télédiffusée.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à :

Institut canadien d'information sur la santé  
495, chemin Richmond  
Bureau 600  
Ottawa (Ontario)  
K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860  
Télécopieur : 613-241-8120  
[www.icis.ca](http://www.icis.ca)

ISBN 13: 978-1-55392-948-2 (PDF)  
ISBN 10 : 1-55392-948-9 (PDF)

© 2006 Institut canadien d'information sur la santé

This publication is available in English under the title  
*Average Payment per Physician Report, Fee-for-Service Physicians in Canada, 2004–2005*  
ISBN 13: 978-1-55392-949-9 (PDF)  
ISBN 10: 1-55392-949-7 (PDF)

# Rapport sur les paiements moyens par médecin, médecins rémunérés à l'acte au Canada, 2004-2005

## Table des matières

Avant-propos .....	i
Préface .....	i
Introduction .....	1
Notes méthodologiques .....	2
Historique .....	2
Sources et collecte des données .....	2
Qualité des données.....	7
Définitions des données.....	8
Calculs.....	10
Limites des données.....	11
Respect de la vie privée et confidentialité.....	13
Produits et services.....	14

## Tableaux de données

Tableau 1. Paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2004-2005.....	19
Tableau 2. Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2004-2005 .....	20
Tableau 3-1. Paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2004-2005.....	21
Tableau 3-2. Variation en pourcentage dans le paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements de 2003-2004 à 2004-2005 par type d'exercice.....	21
Tableau 3-3. Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2004-2005 .....	22
Tableau 3-4. Variation en pourcentage dans le paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte de 2003-2004 à 2004-2005 par type d'exercice .....	22

# Rapport sur les paiements moyens par médecin, médecins rémunérés à l'acte au Canada, 2004-2005

## Tableaux de données (suite)

### Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005

Tableau 4-1.	Médecine familiale .....	23
Tableau 4-2.	Spécialités médicales .....	23
Tableau 4-3.	Médecine interne .....	23
Tableau 4-4.	Neurologie .....	24
Tableau 4-5.	Psychiatrie .....	24
Tableau 4-6.	Pédiatrie .....	24
Tableau 4-7.	Dermatologie .....	25
Tableau 4-8.	Physiatrie .....	25
Tableau 4-9.	Anesthésie .....	25
Tableau 4-10.	Spécialités chirurgicales.....	26
Tableau 4-11.	Chirurgie générale.....	26
Tableau 4-12.	Chirurgie thoracique/cardiovasculaire .....	26
Tableau 4-13.	Urologie .....	27
Tableau 4-14.	Chirurgie orthopédique .....	27
Tableau 4-15.	Chirurgie plastique .....	27
Tableau 4-16.	Neurochirurgie.....	28
Tableau 4-17.	Ophtalmologie .....	28
Tableau 4-18.	Oto-rhino-laryngologie .....	28
Tableau 4-19.	Obstétrique/gynécologie .....	29
Tableau 4-20.	Total des spécialités .....	29
Tableau 4-21.	Total des médecins.....	29

### Nombre de médecins, 2004-2005

Tableau 5-1.	Nombre de médecins rémunérés à l'acte qui ont reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2004-2005 .....	30
Tableau 5-2.	Nombre de médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par type d'exercice, 2004-2005 .....	31

# Rapport sur les paiements moyens par médecin, médecins rémunérés à l'acte au Canada, 2004-2005

## Tableaux de données (suite)

### Nombre d'habitants par médecin, 2004-2005

Tableau 6-1.	Nombre d'habitants par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2004-2005 .....	32
Tableau 6-2.	Nombre d'habitants par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2004-2005 .....	33

### Nombre de médecins par 100 000 habitants, 2004-2005

Tableau 7-1.	Nombre de médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par 100 000 habitants et par type d'exercice, 2004-2005 .....	34
Tableau 7-2.	Nombre de médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par 100 000 habitants et par type d'exercice, 2004-2005 .....	35

## Annexes

Annexe A	— Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y avec un suffixe B .....	A-1
Annexe B	— Estimations démographiques nettes .....	B-1
Annexe C	— Agents d'autorisation de la BDNM .....	C-1
Annexe D	— Catégories de spécialités de la BDNM .....	D-1
Annexe E	— Couverture pour les services de radiologie et de laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM .....	E-1



## Avant-propos

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille de l'information sur la santé et les soins de santé au Canada, l'analyse, puis la rend accessible au grand public. L'ICIS a été créé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en tant qu'organisme autonome sans but lucratif voué à la réalisation d'une vision commune de l'information sur la santé au Canada. Son objectif : fournir de l'information opportune, exacte et comparable. Les données que l'ICIS rassemble et les rapports qu'il produit éclairent les politiques de la santé, appuient la prestation efficace de services de santé et sensibilisent les Canadiens aux facteurs qui contribuent à une bonne santé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez notre site Web : [www.icis.ca](http://www.icis.ca).

Le *Rapport sur les paiements moyens par médecin, médecins rémunérés à l'acte au Canada, 2004-2005* est préparé par les Ressources humaines de la santé à l'ICIS pour appuyer la planification des ressources humaines de la santé et l'analyse de leur utilisation. L'ICIS souhaite remercier les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et le groupe d'experts de l'ICIS sur les bases de données des médecins pour leur appui dans l'élaboration et la publication du présent rapport.

## Préface

Les rapports précédents sur les paiements moyens par médecin sont les suivants :

- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 2002-2003 et 2003-2004* (2005).
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 2002-2003* (2004).
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 2002-2002* (2003).
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1999-2000 et 2000- 2001* (2003).
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1998-1999 et 1999-2000* (2002).
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1996-1997 à 1998-1999* (2001).
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1993-1994 à 1995-1996* (1999).
- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, 1989-1990 à 1993-1994* (1997).

Les rapports *Average Fee Payments for Full-time Physicians by Specialty, Canada by Province, 1985/86-1988/89* et *Paiements à l'acte moyens par médecin et rapports médecin/population, Canada selon les provinces et territoires, 1981-1982 à 1985-1986 et 1986-1987 où les données sont disponibles*, produits en 1991 et 1988 respectivement par la Division de l'information sur la santé de Santé Canada, contenaient des statistiques calculées à partir des données de la Base de données sur les soins médicaux (BDSM) qui a précédé la Base de données nationale sur les médecins (BDNM). En 1995, les deux bases de données ont été transférées à l'ICIS.

La BDSM a été mise sur pied pour faire suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les soins médicaux* en 1967. Elle servait à contrôler les services fournis et les paiements versés par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. La BDNM a élargi la BDSM en y incluant de l'information sur les caractéristiques démographiques et de pratique des médecins ainsi que sur l'âge et le sexe des patients.

## Introduction

La Base de données nationale sur les médecins (BDNM) est utilisée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des groupes d'intervenants médicaux et divers organismes et chercheurs du secteur privé comme source d'information sur les modèles de paiements moyens des médecins canadiens rémunérés à l'acte, pour l'administration et l'évaluation des programmes ainsi que l'élaboration de politiques.

La présente publication offre de l'information sur les paiements moyens à l'acte des médecins qui sont rémunérés à l'acte. Les résultats sur les paiements moyens sont présentés en deux séries :

- Les médecins rémunérés à l'acte qui reçoivent au moins 60 000 \$ en paiements; et
- Les médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte.

On présente également des chiffres sur le nombre de médecins, le ratio du nombre d'habitants par médecin et le ratio du nombre de médecins par habitant pour chacune des deux séries.

Les résultats des paiements moyens ne représentent que les paiements bruts versés aux médecins rémunérés à l'acte. Les chiffres sur les paiements ne représentent pas le revenu net des médecins (p. ex. le revenu personnel après avoir effectué les dépenses au titre de frais généraux). De plus, tout versement aux médecins pour des services non rémunérés à l'acte est exclu des résultats.

Toute question au sujet des publications ou de la BDNM doit être adressée à :

Conseiller, BDNM  
Ressources humaines de la santé, ICIS  
495, chemin Richmond  
Bureau 600  
Ottawa (Ontario)  
K2A 4H6

Courriel : [bdnm@icis.ca](mailto:bdnm@icis.ca)

Téléphone : 613-241-7860  
Télécopieur : 613-241-8120

## **Notes méthodologiques**

### **Historique**

La Base de données nationale sur les médecins (BDNM) présente de l'information sur les caractéristiques démographiques des médecins et leur niveau d'activité dans le cadre du système de soins médicaux au Canada. Elle est utilisée par les gouvernements, les associations professionnelles, les sociétés d'experts-conseils, les compagnies pharmaceutiques, les chercheurs et les médias pour la planification des ressources humaines médicales et l'analyse de l'utilisation de ces dernières. La Conférence des sous-ministres de la Santé a approuvé la mise sur pied de la base de données en 1987 pour donner suite à une recommandation du Comité consultatif des ressources humaines en santé (CCRHS).

Le 1<sup>er</sup> août 1995, la BDNM a été transférée à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). Celui-ci a commencé à assumer les responsabilités de Santé Canada dans la gestion de la base de données. Auparavant, la gestion de la BDNM était assurée par le Groupe de travail sur les statistiques relatives aux soins médicaux (GTSSM) qui a été dissous au cours du transfert de la base de données à l'ICIS. Un groupe d'experts sur les bases de données relatives aux médecins a vu le jour en avril 1996 pour conseiller l'ICIS sur la qualité des données, la méthodologie et les questions portant sur l'élaboration des produits relatifs à la BDNM et à la Base de données médicales Southam (BDMS).

La BDNM renferme des données sur les caractéristiques démographiques et le niveau d'activité des médecins rémunérés à l'acte. Parmi les données sur le niveau d'activité, mentionnons le total des paiements, le nombre total de services, les paiements moyens par médecin et le nombre de médecins équivalents à temps plein. L'ICIS travaille avec les provinces, les territoires et les ministères à inclure des données sur les activités cliniques rémunérées en vertu d'autres régimes de remboursement (comme les salaires, les contrats et les paiements à la vacation).

### **Sources et collecte des données**

#### **Données de la BDNM**

Les données proviennent des demandes de remboursement des médecins rémunérés à l'acte acheminées à l'ICIS par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. Les données sur les demandes de remboursement et les données démographiques connexes des médecins et des patients sont soumises au moyen de cinq fichiers, ces derniers sont énumérés ci-dessous. Les fichiers sont habituellement soumis dans les six mois suivant la fin d'un trimestre. Les fichiers qui ne respectent pas les dispositions appropriées définies dans le Manuel des spécifications pour la soumission des données de la BDNM sont retournés aux provinces et aux territoires pour qu'ils puissent apporter les corrections nécessaires et les soumettre de nouveau.

## Voici les fichiers soumis

Titre	Description
Fichier 25	Fichier des services dentaires et autres services fournis par des professionnels de la santé autres que les médecins (ce fichier n'est pas soumis par tous les secteurs de compétence)
Fichier 30	Fichier de facturation réciproque*
Fichier 35	Fichier des profils des médecins
Fichier 50	Fichier d'utilisation (selon le code de tarif, le NIUM, le sexe et le groupe d'âge du patient)
Fichier 55	Fichier de changements aux NIUM

\* Le fichier 30 ne s'applique pas à la province du Québec.

Outre les fichiers de données de la BDNM décrits plus haut, l'ICIS collecte annuellement, à un niveau agrégé, l'information sur les autres modes de paiement à partir d'une variété de sources d'information, incluant les représentants provinciaux et territoriaux membres du Groupe d'experts de l'ICIS sur les bases de données des médecins. Un sommaire de cette information est présenté dans le tableau 2 de la section Modalité de paiement : niveau de couverture de la rémunération à l'acte.

Pour obtenir une description complète de la disposition d'enregistrement de ces fichiers, veuillez consulter le *Manuel des spécifications pour la soumission des données de la BDNM*, disponible sur le site Web de l'ICIS ([www.icis.ca](http://www.icis.ca)). Pour obtenir plus d'information sur la BDNM, incluant les autres modes de paiement, veuillez communiquer avec le Conseiller, BDNM, ICIS.

## Chiffres sur les paiements moyens

On se sert de deux fichiers d'utilisation pour créer les indicateurs de paiements moyens, soit le fichier d'utilisation (fichier 50) et le fichier de facturation réciproque (fichier 30). Le fichier d'utilisation renferme tous les paiements directs pour les demandes de paiements à l'acte issues des médecins, des laboratoires et des centres de diagnostic, ainsi que les services reçus par les prestataires d'assurance-maladie à l'extérieur de leur province ou territoire mais non traités par le système de facturation réciproque (c.-à-d. essentiellement les services reçus à l'extérieur du Canada et au Québec ainsi que les services exclus de l'entente sur la facturation réciproque). Le fichier de facturation réciproque dresse les données sur les services reçus à l'extérieur de la province ou du territoire traités par le système de facturation réciproque. Par conséquent, chaque province et territoire achemine les données sur les services que leurs médecins ont dispensés à des patients provenant de l'extérieur de la province ou du territoire. Le Québec ne participe pas aux ententes de facturation réciproque.

## Type de données : date du service par rapport à la date de paiement

En règle générale, les fichiers de données sur l'utilisation sont soumis en fonction d'une date de paiement pour Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan, et en fonction d'une date à laquelle le service est offert pour la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon. Les secteurs de compétence ayant recours à la formule selon la date du service offert attendent six mois ou jusqu'à ce que 98 % des services soient saisis avant

de soumettre les fichiers de données aux fins de traitement. Veuillez consulter le tableau 1 pour obtenir une répartition annuelle par province ou territoire selon le type de soumission des fichiers de données.

**Tableau 1. Soumission des fichiers à la BDNM : date du service offert (DDS) par rapport à la date de paiement (DDP)**

Province ou territoire	2004-2005	
	DDS	DDP
T.-N.-L.		✓
Î.-P.-É.		✓
N.-É.	✓	
N.-B.		✓
Qc	✓	
Ont.	✓	
Man.		✓
Sask.		✓
Alb.	✓	
C.-B.	✓	
Yn	✓	

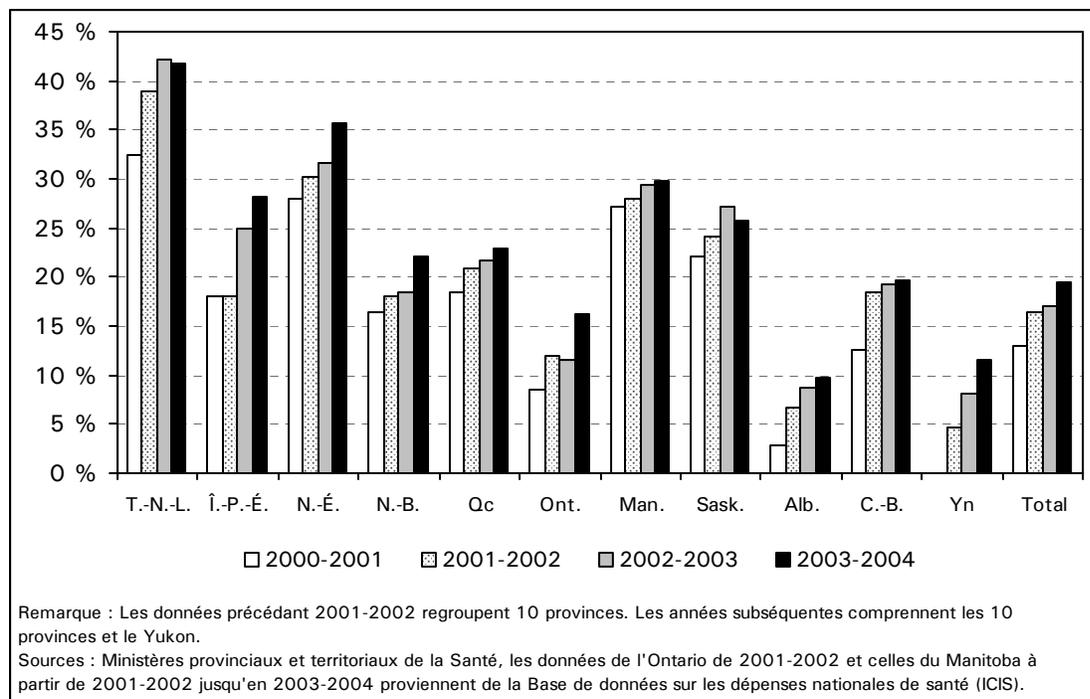
### Type de données : données sur la facturation par rapport aux données sur les paiements

À l'exception du Québec, tous les secteurs de compétence soumettent des données sur les paiements. Les données sur la facturation reflètent le montant total que les médecins ont facturé au régime provincial ou territorial des services médicaux pour un code de tarif particulier. Les données sur les paiements reflètent ce que l'on a réellement payé aux médecins. Le montant payé correspondrait au montant facturé moins les ajustements appliqués attribuables aux valeurs des seuils atteints, au plafonnement des revenus ou aux dispositions de récupération.

À partir de 2001-2002, les données des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B, sont exclus des résultats des paiements moyens présentés dans ce rapport. L'annexe A présente de l'information sur l'historique de ce changement dans la méthodologie et l'impact sur les résultats des paiements moyens de cette modification.

### Modalité de paiement : niveau de la couverture de la rémunération à l'acte

Les résultats des paiements moyens par médecin reposent sur les paiements des médecins rémunérés à l'acte seulement. Plusieurs autres formes de paiement, comme le salaire et la vacation, sont utilisées de façon courante dans les secteurs de compétence. Les autres formes de remboursement ne sont actuellement pas soumises à la BDNM de façon détaillée et sont donc exclues des statistiques qui figurent dans le présent rapport. La figure 1 présente les estimations actuelles des autres paiements, par secteur de compétence, en pourcentage du total des paiements aux médecins.



**Figure 1. Autres paiements cliniques aux médecins en pourcentage du total des paiements aux médecins de 2000-2001 à 2003-2004.**

Veillez prendre note que chaque secteur de compétence définit avec son groupe de médecins si un service devrait être remboursé à partir d'un régime de rémunération à l'acte ou d'un autre régime de rémunération. Par conséquent, un secteur de compétence pourrait rembourser un service à partir d'un régime de rémunération à l'acte, tandis qu'un autre secteur pourrait rembourser le même service à partir d'un autre régime de rémunération, ce dernier n'apparaissant pas dans ce rapport. De plus, les secteurs de compétence pourraient avoir des façons différentes d'allouer les autres paiements aux médecins. Par exemple, les autres paiements pourraient représenter une part relativement peu importante du revenu de la plupart des médecins d'une province, tandis que dans une autre province, les autres paiements peuvent représenter une part importante du revenu de certains médecins alors que le revenu d'autres médecins serait surtout composé de paiements dans le cadre d'un régime de rémunération à l'acte. Ces variations entre secteurs de compétence peuvent jouer sur les résultats relatifs aux paiements moyens et aux ETP.

Il est important de noter que l'étendue de l'information sur les paiements versés aux médecins qui est soumise à la Base de données nationale des médecins varie d'une province ou territoire à l'autre. Le tableau 2 présente un résumé des données sur les paiements soumises à la Base de données nationale des médecins en indiquant les données incluses ou non dans les calculs des paiements moyens.

Tableau 2. Données sur les paiements soumises à la BDNM et critères d'inclusion et d'exclusion utilisés pour calculer les paiements moyens par médecin, 2004-2005 (en dollars courants)

	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
<b>Données sur les paiements de la BDNM incluses dans les calculs des paiements moyens par médecin</b>											
Régime d'assurance-maladie, paiements à l'acte	156,189,580	32,123,928	244,015,265	225,858,362	2,008,576,431	4,287,737,057	333,429,197	317,315,613	1,178,309,828	1,501,167,383	10,284,722,643
Paiements provenant de la facturation réciproque	1,356,242	318,626	6,505,180	4,449,400	s.o.	16,118,560	8,869,519	5,571,652	38,787,554	17,576,774	99,553,507
Sous-total - paiements inclus dans les calculs des paiements moyens	157,545,822	32,442,553	250,520,445	230,307,762	2,008,576,431	4,303,855,618	342,298,716	322,887,266	1,217,097,382	1,518,744,156	10,384,276,150
<b>Données sur les paiements de la BDNM exclus des calculs des paiements moyens par médecin</b>											
Médecins dont le total des paiements est inférieur ou égal à 0\$	(159)	0	0	(4,937)	0	0	(2,226)	(691)	0	0	(8,014)
Tous les paiements versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays *	446,453	0	0	6,326,346	9,619,710	67,564,458	0	577,388	0	3,096,642	87,630,997
Paiements de salaire, vacation et capitation **	0	0	0	58,732,270	0	0	0	0	0	0	58,732,270
Primes de fidélisation en milieu rural***	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32,919,667
Paiements des commission des accidents du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25,035,241	83,954,847
Compagnie d'assurance provinciale ou territoriale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8,196,114	8,196,114
Paiements versés aux établissements et aux spécialistes en radiologie et en pathologie	20,223,653	2,404,902	3,368,010	30,481,502	247,516,167	1,541,720,103	49,478,202	21,026,729	175,465,346	435,935,262	2,527,619,877
Facturation pro forma	0	0	0	0	0	0	0	25,787,612	0	0	25,787,612
Sous-total - paiements exclus des calculs des paiements moyens	20,669,947	2,404,902	3,368,010	95,535,181	316,055,484	1,609,284,561	49,475,976	47,391,038	175,465,346	505,182,926	2,824,833,371
<b>Total des données sur les paiements soumis à la BDNM</b>	<b>178,215,769</b>	<b>34,847,456</b>	<b>253,888,455</b>	<b>325,842,942</b>	<b>2,324,631,915</b>	<b>5,913,140,179</b>	<b>391,774,691</b>	<b>370,278,303</b>	<b>1,392,562,728</b>	<b>2,023,927,083</b>	<b>13,209,109,521</b>

\* Inclut les paiements versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays, tous modes et sources de paiement confondus.

\*\* Exclut les paiements de salaire et de vacation versés à des médecins d'autres provinces, territoires ou pays.

\*\*\* Inclut les primes de fidélisation en milieu rural versées selon tout mode de paiement (p. ex. commission des accidents du travail ou compagnie d'assurance).

Remarque : Les nombres ont été indépendamment arrondis au dollar près.

s.o. = sans objet

## Données démographiques

Les données démographiques canadiennes utilisées dans la présente publication sont compilées par la Division de la démographie de Statistique Canada. Statistique Canada prépare sur demande spéciale des estimations sur la « population assurée » qui serviront à la BDNM. Cette population correspond au nombre de personnes ayant reçu des services médicaux payés par les programmes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. La population assurée équivaut à la population totale moins les membres des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et les détenus des pénitenciers fédéraux et provinciaux. Les services médicaux de ces groupes de personnes sont couverts par un régime fédéral d'assurance-maladie. Les estimations sont établies pour le 1<sup>er</sup> octobre d'une année donnée et sont révisées annuellement. Veuillez consulter l'annexe B pour obtenir les données démographiques nettes.

**Avis aux lecteurs :** Les lecteurs qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur les données obtenues grâce à la collaboration de Statistique Canada peuvent se procurer des exemplaires de publications connexes par la poste en s'adressant à : Vente de publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9, ou en composant le 613-951-7277 ou le numéro sans frais 1-800-267-6677. Ils peuvent également acheminer leur commande par télécopieur au 613-951-1584.

## Qualité des données

### Mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation

Les fichiers de la BDNM proviennent des systèmes administratifs provinciaux et territoriaux et des vérifications des données sont effectuées avant le traitement des fichiers de la BDNM. L'ICIS ne disposant d'aucune méthode de contrôle sur ces vérifications, tous les fichiers de données qu'il reçoit font l'objet de mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation de la BDNM. L'étendue de ces mesures est limitée, car on ne peut confirmer les données auprès de la source. Parmi les mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation utilisées, mentionnons un examen du nombre total d'enregistrements, du nombre de services et du montant en dollars de chaque fichier, la vérification de chaque valeur dans les champs par rapport aux valeurs acceptables, la vérification des codes de tarif invalides, la vérification des numéros d'identification unique du médecin (NIUM) dont la disposition n'est pas logique ainsi qu'un examen logique des données traitées. Les fichiers non conformes aux mesures systématiques de correction d'erreurs et de validation sont retournés aux fournisseurs de données afin qu'ils soient corrigés et retransmis.

### Autres vérifications de la qualité des données

Le nombre de services, les montants en dollars ainsi que d'autres indicateurs économiques sont validés par rapport aux données des années antérieures et aux rapports annuels provinciaux et territoriaux.

Les fournisseurs de données ont l'occasion de revoir leurs propres données pour en déterminer la validité et la cohérence. Avant sa diffusion, la présente publication a été revue et autorisée à être publiée par les agents d'autorisation des régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. Pour obtenir la liste complète des agents d'autorisation provinciaux et territoriaux, veuillez consulter l'annexe C.

## Définitions des données

### Médecins rémunérés à l'acte

Un médecin rémunéré à l'acte est défini comme étant un médecin ayant facturé au moins un cent au régime de rémunération à l'acte d'un secteur de compétence. Seuls les paiements provenant de régimes de rémunération à l'acte sont inclus dans ce rapport. Par exemple, si un médecin a facturé 1 \$ au régime de rémunération à l'acte et reçu 200 000 \$ d'autres régimes de rémunération, seul le 1 \$ apparaît dans le rapport.

### Médecins équivalents à temps plein

Le nombre de médecins équivalents à temps plein (ETP) est un nombre pondéré de médecins. Les médecins sont pondérés selon le total des paiements qu'ils reçoivent. La valeur ETP d'un médecin est calculée à l'aide du total de ses paiements par rapport à des montants établis qui définissent les montants repères inférieur et supérieur de paiements pour un groupe d'une spécialité médicale dans un secteur de compétence. Les valeurs ETP sont calculées comme suit :

$$ETP_i = \begin{cases} \text{paiement total}_i / \text{montant repère inférieur}_j & \text{Si le médecin } i \text{ gagne} \\ & \text{moins que la valeur du} \\ & \text{montant repère inférieur.} \\ 1 & \text{Si le médecin } i \text{ gagne un} \\ & \text{montant égal aux} \\ & \text{montants repères ou se} \\ & \text{situant entre les} \\ & \text{montants repères.} \\ 1 + \log (\text{paiement total}_i / \text{montant repère supérieur}_j) & \text{Si le médecin } i \text{ gagne} \\ & \text{plus que la valeur du} \\ & \text{montant repère} \\ & \text{supérieur.} \end{cases}$$

où :

- L'ETP<sub>i</sub> est la valeur d'ETP attribuée au médecin i.
- Le paiement total<sub>i</sub> est la somme de tous les paiements versés au médecin i.
- Le montant repère inférieur<sub>j</sub> est la valeur du montant repère inférieur établie pour le groupe de spécialité médicale à l'intérieur du secteur de compétence de pratique du médecin i.
- Le montant repère supérieur<sub>j</sub> est la valeur du montant repère supérieur établie pour le groupe de spécialité médicale à l'intérieur du secteur du compétence de pratique du médecin i.

Pour obtenir plus de détails concernant les méthodologies et les calculs des ETP, veuillez consulter le *Rapport annuel sur les médecins équivalents à temps plein, Canada*, disponible sans frais en ligne sur le site Web de l'ICIS ([www.icis.ca](http://www.icis.ca)).

## **Province ou territoire d'exercice**

La province ou le territoire d'exercice correspondent au lieu où le médecin est inscrit et reçoit des paiements du régime provincial ou territorial d'assurance-maladie. Des médecins peuvent exercer dans plus d'une région au cours d'un exercice financier donné. Par exemple, un médecin peut déménager d'un secteur de compétence à un autre au cours d'un exercice financier ou dispenser des services dans deux secteurs de compétence de façon régulière (p. ex. un médecin offrant des services dans des régions frontalières, comme Ottawa-Gatineau). Cette situation peut occasionner un compte double des médecins, sauf à l'échelle nationale, où les comptes des médecins ne sont pas basés sur la province ou le territoire d'exercice.

## **Spécialité**

La désignation des spécialités des médecins figurant dans la BDNM est attribuée par les régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie et ces spécialités sont regroupées dans la BDNM par l'équivalent national. Parmi les deux spécialités, la spécialité reconnue la plus récente et la spécialité établie par le régime de rémunération, on utilise la dernière aux fins de préparation du présent rapport.

Dans trois provinces, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Colombie-Britannique, les données sur les spécialistes en santé publique sont comprises dans les chiffres sur la médecine familiale. Pour toutes les provinces et les territoires, les spécialistes non agréés et la médecine communautaire sont également regroupés avec la médecine familiale, sauf en Ontario où la médecine communautaire, la santé publique, la médecine du travail et la pédocardiologie sont considérées comme faisant partie de la médecine interne. Celle-ci englobe des sous-spécialités, dont la cardiologie, la gastro-entérologie, l'hématologie, la rhumatologie, la génétique et l'oncologie médicale. La psychiatrie comprend la neuropsychiatrie. La neurologie tient compte des spécialistes en EEG et la physiatry comprend les spécialistes en électromyographie. Les spécialistes dotés de la double spécialité ophtalmologie/oto-rhino-laryngologie sont regroupés avec les ophtalmologues.

De plus, à l'Île-du-Prince-Édouard, le petit nombre de plasticiens et d'urologues est regroupé avec la chirurgie générale pour des raisons de respect de la vie privée et de confidentialité.

Au Québec, les médecins peuvent avoir deux situations différentes qui comprennent deux spécialités différentes : une pour la facturation à l'intérieur de la province et une pour la facturation à l'extérieur de la province. Ces deux situations différentes apparaissent dans le fichier 35 (fichier des profils des médecins) comme deux enregistrements différents avec le même numéro d'identification unique du médecin, d'où les enregistrements en double dans le fichier quand il s'agit des médecins individuels. Seul le deuxième enregistrement est retenu dans la BDNM. Cela donne lieu à une attribution erronée de la spécialité pour certains paiements. Environ 100 médecins par année sont touchés par cette attribution erronée.

Pour obtenir une liste complète des désignations des spécialités et leurs regroupements, veuillez consulter l'annexe D.

### **Numéro d'identification unique du médecin (NIUM)**

Un identificateur unique est créé par la province ou le territoire à l'aide des composantes du prénom et du nom de famille du médecin (brouillés au moyen d'un algorithme), sa date de naissance, son sexe et le lieu d'obtention de son diplôme.

## **Calculs**

### **Nombres**

Deux types de nombre de médecins sont présentés dans ce rapport. Ils sont fondés sur les valeurs ETP et sur le simple dénombrement des effectifs. Les résultats du nombre de médecins sont affichés dans les tableaux 4-1 à 4-2. Ces nombres sont utilisés pour calculer les résultats des deux séries de paiements moyens présentées dans ce rapport, soit le paiement moyen par médecin ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements et le paiement moyen par médecin équivalent à temps plein.

La première série, le paiement moyen par médecin ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements, n'utilise que le dénombrement des effectifs. Dans ce cas, tous les médecins ayant reçu des paiements totalisant au moins 60 000 \$ sont comptés en tant qu'un médecin, peu importe le niveau de l'activité clinique.

La deuxième série, le paiement moyen par médecin équivalent à temps plein, utilise les valeurs ETP des médecins. Les chiffres sur les ETP sont la somme des valeurs ETP des médecins. Les totaux d'ETP peuvent être inférieurs, égaux ou supérieurs au nombre d'effectifs. Le nombre d'ETP fournit une estimation du nombre de médecins, ajusté selon les variations dans la charge de travail clinique. Les médecins qui ont touché moins que le montant repère inférieur comptent pour moins d'un médecin, alors que ceux qui touchent plus que le montant repère supérieur comptent pour plus d'un médecin. Les médecins qui ont touché un paiement égal aux montants repères ou entre ceux-ci comptent pour exactement un médecin (voir la définition des médecins équivalents à temps plein).

Les médecins qui reçoivent des paiements de plus d'un secteur de compétence sont inclus dans les calculs de paiements moyens pour chacun des secteurs de compétence. Pour calculer les paiements moyens à l'échelle nationale, on utilise la somme des paiements pour chaque médecin travaillant dans plusieurs secteurs de compétence. Par exemple, un médecin recevant des paiements de 50 000 \$ dans une province et 50 000 \$ dans une autre province sera inclus dans les calculs de paiements moyens de chaque province. Il ou elle contribuera 50 000 \$ au numérateur de l'équation de chaque province et 1 (ou sa valeur ETP spécifique à la province, pour la série des paiements moyens par médecin ETP) au dénominateur. Pour les calculs à l'échelle nationale, ce médecin contribuera 100 000 \$ au numérateur et 1 (ou la somme des ses valeurs ETP spécifiques aux provinces, pour la série des paiements moyens par médecin ETP) au dénominateur.

Les médecins rémunérés dans plus d'une spécialité, possiblement dans plus d'un secteur de compétence, sont assignés exclusivement à la spécialité dont ils ont retiré la plupart de leurs honoraires.

## **Paiement moyen**

Tous les chiffres sur les paiements moyens proviennent de calculs basés sur l'exercice financier, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Les chiffres publiés dans les rapports annuels provinciaux peuvent être différents s'ils sont fondés sur l'année civile plutôt que sur l'exercice financier.

Les montants des paiements moyens sont calculés de la façon suivante pour les deux séries de données :

### Paiement moyen par médecin ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements

Les montants de paiements moyens sont rapportés pour chaque groupe de spécialité médicale de chaque province. Ils sont la somme de tous les paiements versés aux médecins recevant au moins 60 000 \$ en paiements, divisée par le nombre de ces médecins.

### Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte

Les montants de paiements moyens sont rapportés pour chaque groupe de spécialité médicale de chaque province. Ils sont la somme de tous les paiements versés aux médecins, divisée par la somme de toutes les valeurs ETP des médecins.

## **Limites des données**

### **Données exclues**

Les services médicaux couverts par des tiers, tels que l'assurance-hospitalisation et l'indemnisation des victimes d'accidents du travail, ne sont pas compris dans le présent rapport. Certaines catégories de personnes sont également exclues, notamment le personnel des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que les détenus des pénitenciers fédéraux et provinciaux qui sont couverts par d'autres programmes publics (ces personnes représentent moins de la moitié d'un pour cent de la population totale).

Certains paiements effectués directement par les patients sont également omis; par exemple, les montants excédant les honoraires des médecins ou la surfacturation des médecins et les coûts de la chirurgie plastique pratiquée à des fins esthétiques.

Les données du Yukon ne sont actuellement pas incluses dans le rapport sur les médecins équivalents à temps plein et le rapport sur les paiements moyens par médecin de l'ICIS. À l'heure actuelle, il n'existe pas de montants repères des équivalents à temps plein (ETP) pour les groupes de spécialité médicale du Yukon. Les montants repères des ETP sont nécessaires afin d'exécuter les calculs pour le rapport sur les médecins équivalents à temps plein ainsi que celui sur les paiements moyens par médecin. L'ICIS déploiera des efforts afin d'établir les montants repères des ETP pour le Yukon, permettant ainsi l'inclusion des résultats de ce dernier dans les futurs rapports sur les paiements moyens par médecin et sur les médecins équivalents à temps plein.

## Chiffres négatifs

Des chiffres négatifs pourraient figurer dans les tableaux de données en raison des ajustements qui ont été appliqués par les provinces et territoires à l'égard des paiements. Ils constituent des anomalies dans les données et devraient être traités comme il se doit. Ces chiffres négatifs sont exclus du rapport sur les paiements moyens par médecin ainsi que du rapport sur les médecins équivalents à temps plein.

## Paiements bruts par rapport aux paiements nets

Les chiffres des paiements moyens présentés dans ce rapport ne sont pas ajustés pour tenir compte des dépenses au titre de frais généraux engagées par les médecins. Ainsi, les paiements moyens représentent les paiements bruts de la rémunération à l'acte. Les dépenses au titre de frais généraux engagées par les médecins peuvent varier selon les secteurs de compétence et les groupes de spécialité médicale. D'autres sources de données, comme le Questionnaire sur les effectifs médicaux de l'Association médicale canadienne, peuvent contenir de l'information sur les dépenses au titre de frais généraux qui peut aider à l'interprétation des chiffres des paiements moyens présentés dans ce rapport.

Pour certains médecins, le revenu brut peut inclure des paiements provenant des deux systèmes de paiement, soit le système de rémunération à l'acte et le système d'autres modes de paiement. Comme il a été mentionné auparavant, les données sur les autres modes de paiement de la BDNM sont très limitées. Par conséquent, les chiffres des paiements moyens inclus dans le présent rapport reflètent le revenu brut de la rémunération à l'acte, et non celui des paiements additionnels provenant de sources d'autres modes de paiements.

Pour obtenir plus d'information concernant les paiements bruts et les paiements nets, les autres modes de paiements et les dépenses au titre de frais généraux, veuillez consulter le *Bulletin analytique : Dépenses consacrées aux médecins, 2004:1* de l'ICIS, disponible sur le site Web de l'ICIS ([www.icis.ca](http://www.icis.ca)).

## Attribution des spécialités

On demande aux provinces et aux territoires de présenter de l'information sur deux catégories de spécialités dans les fichiers de la BDNM, soit la spécialité reconnue la plus récente ainsi que la spécialité du régime de rémunération. On entend par « spécialité reconnue la plus récente » la spécialité la plus récente acquise du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, du Collège des médecins du Québec ou du Collège des médecins de famille du Canada. La spécialité figurant au régime de rémunération peut être différente ou non de la spécialité reconnue la plus récente et devrait correspondre au domaine de spécialité dans lequel le médecin dispense la plupart de ses services. La spécialité figurant au régime de rémunération n'est pas fournie par toutes les provinces et tous les territoires.

Dans le présent rapport, on utilise la spécialité figurant au régime de rémunération. Les provinces et les territoires peuvent présenter des renseignements sur la spécialité reconnue la plus récente en l'absence d'information sur la spécialité figurant au régime de rémunération. La spécialité reconnue la plus récente peut coïncider ou non avec le genre de pratique qu'exerce un médecin en réalité.

De plus, on attribue à un médecin ayant exercé plus d'une spécialité au cours d'un exercice financier la spécialité lui ayant permis d'obtenir la plupart de ses revenus.

Les statistiques de l'ICIS sur les paiements moyens par médecin peuvent différer des statistiques annuelles provinciales et territoriales en raison des différences dans la façon de regrouper les spécialités. Par exemple, l'ICIS regroupe la neuropsychiatrie avec la psychiatrie tandis qu'au Québec, on la rattache à la neurologie. L'ICIS englobe l'électromyographie avec la physiothérapie, ce qui n'est pas le cas au Québec. Chacune des sous-spécialités regroupées sous la spécialité de la médecine interne à l'ICIS est rapportée séparément dans le rapport sur les statistiques annuelles de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Veuillez consulter l'annexe D pour obtenir les regroupements de spécialités à l'ICIS.

### **Médecins en radiologie et pathologie (laboratoire)**

Les radiologistes, les pathologistes ainsi que les directeurs de laboratoire sont exclus de ce rapport. On a tenu compte des paiements effectués dans le cas des services de radiologie et de laboratoire dispensés par un médecin qui n'est pas un radiologiste, un pathologiste, ni un directeur de laboratoire. Les paiements d'honoraires versés aux radiologistes ou aux pathologistes dans le cadre du régime d'assurance-maladie sont nuls ou minimes dans les quatre provinces atlantiques, relativement faibles au Québec, mais importants dans les autres provinces. Par l'omission de ces paiements dans toutes les provinces, on rend les données plus comparables. Veuillez consulter l'annexe E pour obtenir de l'information sur la nature des paiements à l'acte dans le cas des services de radiologie et de laboratoire qui sont compris dans les fichiers de données de la BDNM, mais exclus du présent rapport.

## **Respect de la vie privée et confidentialité**

L'ICIS a recours à plusieurs mesures de protection afin d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité des données sur les médecins. En voici quelques-unes :

### **Numéro d'identification unique du médecin (NIUM)**

Le nom des médecins n'est pas utilisé dans les fichiers provinciaux et territoriaux. La province ou le territoire élabore plutôt un numéro d'identification unique du médecin (NIUM) par l'utilisation d'éléments du nom du médecin, sa date de naissance, son sexe et le lieu d'obtention de son doctorat en médecine. La partie nominale du NIUM est brouillée à l'aide d'un algorithme connu uniquement de la province ou du territoire. Cet algorithme est le même pour tous les secteurs de compétence. Le NIUM permet d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité du médecin et faciliter le suivi du cheminement professionnel du médecin au Canada.

### **Suppression de données**

Dans la préparation du Rapport sur les paiements moyens par médecin à des fins de publication, l'ICIS supprime les données pour les groupes de spécialité médicale ne possédant que de un à quatre médecins à l'intérieur d'un secteur de compétence.

De plus, si l'application d'un critère de sélection (par exemple, médecins ayant reçu plus de 60 000 \$) produit des groupes contenant de un à quatre médecins, les données correspondantes sont également supprimées. Ces données supprimées sont exclues de tous les calculs de paiements moyens dans un secteur de compétence. Ainsi, afin de prévenir la divulgation par recoupement, les données supprimées ne sont pas incluses dans les colonnes *Sous-total* et *Total*.

Certains médecins travaillent dans plus d'un secteur de compétence et leurs données pourraient être supprimées dans un secteur de compétence (où le nombre de médecins est entre un et quatre) mais pas dans un autre (où le nombre de médecins est supérieur à quatre). Pour les médecins travaillant dans plusieurs secteurs de compétence et dont les paiements sont inclus dans les résultats des paiements moyens pour au moins un secteur de compétence, leurs paiements provenant de tous les secteurs de compétence sont inclus dans les résultats présentés dans la colonne *Total*. Encore une fois, cette règle s'applique seulement aux médecins pratiquant dans plusieurs secteurs de compétence.

### **Politique sur l'accès et la diffusion des données de la BDNM**

Le Secrétariat à la protection des renseignements personnels de l'ICIS a élaboré une série de directives afin de préserver la confidentialité des données transmises à l'ICIS. Vous pouvez avoir accès au document intitulé *Le respect de la vie privée et la confidentialité des renseignements personnels sur la santé à l'ICIS : Principes et politiques pour la protection de l'information sur la santé et politiques pour l'information sur l'établissement* sur le site Web de l'ICIS ([www.icis.ca](http://www.icis.ca)). Ces politiques régissent la diffusion des données pour toutes les provinces sauf le Québec et Terre Neuve et Labrador dans les publications, les communiqués, le site Web de l'ICIS, les demandes spéciales de renseignements et les études spéciales. Conformément à ces directives, l'ICIS empêche la divulgation indirecte d'information par suppression des cellules comprenant des valeurs de 1 à 4. Ces politiques garantissent la protection des renseignements personnels de l'ensemble du personnel de santé et leurs patients.

La diffusion des données pour les provinces Québec et Terre Neuve et Labrador de la BDNM est régie par la Politique sur l'accès et la diffusion des données de la BDNM établie par les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé et gérée par l'ICIS. Selon le type de client, le niveau de données agrégées, la province ou le territoire et l'indicateur d'intérêt, l'ICIS peut ne pas être en mesure de diffuser les données au client sans l'autorisation préalable de la province ou du territoire.

### **Produits et services**

Trois types de produits sont issus de la BDNM : les demandes ad hoc, les publications et les projets spéciaux. Les demandes ad hoc représentent en général de courtes requêtes qui ne nécessitent pas de ressources importantes en matière de programmation. Parmi les demandes ad hoc les plus courantes, mentionnons le nombre de services et les sommes en dollars par code de tarif particulier ou par intervention. La plupart des demandes ad hoc peuvent être traitées au moyen des rapports standards qui sont préparés annuellement.

Voici les publications qui existent actuellement :

- *Rapport sur les paiements moyens par médecin, Canada;*
- *Rapport sur les médecins équivalents à temps plein, Canada;*
- *Rapport sur les catégories du système de groupement national, Canada;* et
- *Rapport sur la facturation réciproque, Canada.*

Pour obtenir de l'information sur les années des publications et sur les périodes couvertes par ces rapports, veuillez vous référer au site Web de l'ICIS ([www.icis.ca](http://www.icis.ca)).

Les projets spéciaux nécessitent une planification et l'affectation de ressources supplémentaires. Pour connaître les coûts afférents à ces produits et services, veuillez communiquer avec les Ressources humaines de la santé à l'ICIS.



## **Tableaux de données**



**Tableau 1. Paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	215 931	220 742	185 448	211 734	164 568	213 088	217 390	238 775	232 742	198 365	202 481
Spécialités médicales	314 521	334 107	206 830	285 549	189 817	278 094	216 009	284 063	276 809	245 174	248 694
Médecine interne	330 869	334 107	237 613	361 263	219 434	351 826	235 867	349 879	321 970	317 202	301 450
Neurologie	233 342	s.o.	378 531	317 953	202 764	256 120	214 724	253 297	238 245	244 494	237 083
Psychiatrie	259 752	*	149 307	195 751	119 698	184 170	159 857	236 324	234 570	170 832	175 444
Pédiatrie	275 924	*	201 479	244 223	169 313	235 227	185 389	206 477	226 115	205 423	210 655
Dermatologie	300 178	*	352 402	292 888	246 669	304 680	256 681	366 660	578 134	312 692	306 682
Physiatrie	s.o.	s.o.	177 313	*	167 875	200 360	192 213	*	157 438	179 362	185 046
Anesthésie	344 637	*	164 175	220 956	171 798	289 396	262 026	238 935	278 630	245 030	248 994
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>367 822</b>	<b>329 280</b>	<b>321 293</b>	<b>357 199</b>	<b>240 343</b>	<b>361 045</b>	<b>337 476</b>	<b>406 161</b>	<b>427 550</b>	<b>353 479</b>	<b>334 012</b>
Chirurgie générale	333 659	346 103	275 596	326 577	211 730	335 220	328 416	331 009	370 425	321 985	299 819
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	178 254	457 144	297 333	432 402	392 824	641 318	647 370	383 768	406 372
Urologie	368 699	s.o.	379 062	364 954	270 173	355 042	263 477	367 558	363 818	401 124	339 338
Chirurgie orthopédique	383 867	*	245 606	312 339	205 013	338 152	299 419	370 649	347 506	276 376	294 965
Chirurgie plastique	*	†	236 061	295 403	179 325	279 653	392 920	329 297	370 033	245 477	269 055
Neurochirurgie	*	s.o.	*	*	131 620	400 764	*	*	*	348 947	297 649
Ophthalmologie	411 889	333 849	466 156	507 299	313 449	457 667	469 556	632 834	608 308	546 647	455 025
Oto-rhino-laryngologie	475 293	*	335 502	388 563	255 892	348 880	257 072	419 487	543 338	322 564	333 392
Obstétrique/gynécologie	293 640	297 433	296 497	289 673	245 733	351 024	327 038	363 536	402 055	289 802	316 831
<b>Total des spécialités</b>	<b>335 554</b>	<b>330 837</b>	<b>264 842</b>	<b>320 896</b>	<b>207 727</b>	<b>305 755</b>	<b>254 246</b>	<b>334 168</b>	<b>328 680</b>	<b>282 677</b>	<b>278 656</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>263 996</b>	<b>252 638</b>	<b>216 778</b>	<b>259 334</b>	<b>185 751</b>	<b>258 090</b>	<b>236 695</b>	<b>277 930</b>	<b>270 328</b>	<b>232 756</b>	<b>237 492</b>

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 2. Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	199 700	180 100	204 561	229 946	168 148	196 598	206 072	216 914	252 063	227 351	202 219
Spécialités médicales	252 272	220 349	251 112	271 850	180 032	243 433	213 451	274 636	289 852	258 834	232 396
Médecine interne	259 832	273 405	274 912	308 614	222 455	311 121	257 126	327 415	327 667	316 023	284 641
Neurologie	230 739	*	299 123	220 176	175 462	241 848	221 074	201 365	262 366	282 814	224 582
Psychiatrie	186 027	193 845	161 071	196 292	96 816	156 248	151 239	194 926	207 209	193 055	152 916
Pédiatrie	184 518	79 670	225 629	239 602	152 632	189 037	159 563	229 785	237 512	218 475	186 040
Dermatologie	326 281	*	522 326	399 847	260 352	294 420	306 978	382 898	440 661	363 458	311 507
Physiatrie	s.o.	s.o.	226 357	156 130	114 138	171 167	161 663	160 709	232 920	243 056	163 607
Anesthésie	326 721	339 601	250 342	254 283	202 252	274 236	254 282	263 354	396 161	249 207	264 288
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>348 165</b>	<b>333 572</b>	<b>387 199</b>	<b>385 429</b>	<b>272 642</b>	<b>342 872</b>	<b>357 791</b>	<b>377 177</b>	<b>447 696</b>	<b>419 552</b>	<b>347 720</b>
Chirurgie générale	291 444	304 936	343 197	355 354	263 864	325 114	329 515	361 906	412 427	368 845	323 639
Chir. thoracique/cardiovasculaire	445 591	s.o.	373 374	517 824	359 687	474 842	436 795	513 755	618 809	472 379	463 880
Urologie	401 717	*	408 505	401 548	283 885	345 092	400 204	399 390	430 140	436 242	353 227
Chirurgie orthopédique	395 263	330 160	330 392	338 168	233 617	309 051	324 759	321 487	396 786	355 090	309 331
Chirurgie plastique	318 227	†	314 826	318 462	201 322	252 065	302 517	305 912	399 701	277 490	269 366
Neurochirurgie	*	s.o.	284 377	284 377	165 496	326 042	*	289 396	302 995	364 651	291 002
Ophtalmologie	471 744	446 320	485 428	485 160	318 089	407 242	503 552	480 510	591 706	579 087	436 488
Oto-rhino-laryngologie	375 083	*	436 294	386 728	290 694	350 324	369 946	350 058	489 275	408 181	353 727
Obstétrique/gynécologie	267 923	318 691	342 097	353 834	275 866	341 900	319 027	353 589	396 005	395 980	334 016
<b>Total des spécialités</b>	<b>287 704</b>	<b>274 972</b>	<b>319 092</b>	<b>323 514</b>	<b>208 218</b>	<b>274 548</b>	<b>256 028</b>	<b>317 852</b>	<b>343 441</b>	<b>309 921</b>	<b>269 606</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>237 509</b>	<b>213 559</b>	<b>247 034</b>	<b>272 341</b>	<b>188 005</b>	<b>234 706</b>	<b>231 357</b>	<b>257 223</b>	<b>288 645</b>	<b>261 726</b>	<b>233 617</b>

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Basé sur les paiements bruts.

L'année de référence est 2000-2001.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 3-1. Paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	215 931	220 742	185 448	211 734	164 568	213 088	217 390	238 775	232 742	198 365	202 481
Spécialités médicales	314 521	334 107	206 830	285 549	189 817	278 094	216 009	284 063	276 809	245 174	248 694
Spécialités chirurgicales	367 822	329 280	321 293	357 199	240 343	361 045	337 476	406 161	427 550	353 479	334 012
Total des spécialités	335 554	330 837	264 842	320 896	207 727	305 755	254 246	334 168	328 680	282 677	278 656
Total des médecins	263 996	252 638	216 778	259 334	185 751	258 090	236 695	277 930	270 328	232 756	237 492

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 3-2. Variation en pourcentage dans le paiement moyen par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements de 2003-2004 à 2004-2005 par type d'exercice**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	4.47	6.42	-0.77	3.89	0.45	2.85	7.58	10.07	3.52	-0.36	2.30
Spécialités médicales	8.98	10.16	-2.86	1.41	0.37	3.50	2.96	7.38	2.96	-1.94	2.27
Spécialités chirurgicales	5.39	4.69	-8.73	2.35	-1.42	3.22	3.69	10.55	1.66	1.70	1.62
Total des spécialités	7.27	6.45	-5.79	2.02	-0.30	3.33	2.98	8.70	2.74	-0.69	1.99
Total des médecins	5.04	5.96	-4.09	3.31	0.01	3.33	4.96	9.80	3.08	-0.33	2.21

Source : BDNM, ICIS.

**Remarques**

Veillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série. Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 3-3. Paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	199 700	180 100	204 561	229 946	168 148	196 598	206 072	216 914	252 063	227 351	202 219
Spécialités médicales	252 272	220 349	251 112	271 850	180 032	243 433	213 451	274 636	289 852	258 834	232 396
Spécialités chirurgicales	348 165	333 572	387 199	385 429	272 642	342 872	357 791	377 177	447 696	419 552	347 720
Total des spécialités	287 704	274 972	319 092	323 514	208 218	274 548	256 028	317 852	343 441	309 921	269 606
Total des médecins	237 509	213 559	247 034	272 341	188 005	234 706	231 357	257 223	288 645	261 726	233 617

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 3-4. Variation en pourcentage dans le paiement moyen par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte de 2003-2004 à 2004-2005 par type d'exercice**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	6.42	4.23	1.23	6.04	1.81	2.91	6.99	7.88	3.57	-0.11	2.71
Spécialités médicales	6.54	2.51	2.44	4.33	2.27	3.20	2.86	9.00	3.73	-0.41	2.91
Spécialités chirurgicales	9.76	2.38	2.62	5.18	2.17	2.53	4.12	8.63	2.01	0.87	2.77
Total des spécialités	7.86	2.17	2.41	4.81	2.15	2.88	2.99	8.90	3.30	-0.01	2.79
Total des médecins	7.08	3.23	0.25	5.58	1.93	3.13	4.73	8.59	3.37	0.08	2.80

Source : BDNM, ICIS.

**Remarques**

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.  
 L'année de référence est 2000-2001.  
 Basé sur les paiements bruts.  
 Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 4-1. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	215 931	220 742	185 448	211 734	164 568	213 088	217 390	238 775	232 742	198 365	202 481
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	199 700	180 100	204 561	229 946	168 148	196 598	206 072	216 914	252 063	227 351	202 219

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-2. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	314 521	334 107	206 830	285 549	189 817	278 094	216 009	284 063	276 809	245 174	248 694
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	252 272	220 349	251 112	271 850	180 032	243 433	213 451	274 636	289 852	258 834	232 396

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-3. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	330 869	334 107	237 613	361 263	219 434	351 826	235 867	349 879	321 970	317 202	301 450
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	259 832	273 405	274 912	308 614	222 455	311 121	257 126	327 415	327 667	316 023	284 641

Source : BDNM, ICIS.

**Remarques**

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 4-4. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Neurologie	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	233 342	s.o.	378 531	317 953	202 764	256 120	214 724	253 297	238 245	244 494	237 083
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	230 739	*	299 123	220 176	175 462	241 848	221 074	201 365	262 366	282 814	224 582

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-5. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Psychiatrie	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	259 752	*	149 307	195 751	119 698	184 170	159 857	236 324	234 570	170 832	175 444
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	186 027	193 845	161 071	196 292	96 816	156 248	151 239	194 926	207 209	193 055	152 916

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-6. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Pédiatrie	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	275 924	*	201 479	244 223	169 313	235 227	185 389	206 477	226 115	205 423	210 655
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	184 518	79 670	225 629	239 602	152 632	189 037	159 563	229 785	237 512	218 475	186 040

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Veillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série. L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 4-7. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**
**Dermatologie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	300 178	*	352 402	292 888	246 669	304 680	256 681	366 660	578 134	312 692	306 682
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	326 281	*	522 326	399 847	260 352	294 420	306 978	382 898	440 661	363 458	311 507

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-8. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**
**Physiatrie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	s.o.	s.o.	177 313	*	167 875	200 360	192 213	*	157 438	179 362	185 046
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	s.o.	s.o.	226 357	156 130	114 138	171 167	161 663	160 709	232 920	243 056	163 607

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-9. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**
**Anesthésie**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	344 637	*	164 175	220 956	171 798	289 396	262 026	238 935	278 630	245 030	248 994
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	326 721	339 601	250 342	254 283	202 252	274 236	254 282	263 354	396 161	249 207	264 288

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 4-10. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Spécialités chirurgicales	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	367 822	329 280	321 293	357 199	240 343	361 045	337 476	406 161	427 550	353 479	334 012
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	348 165	333 572	387 199	385 429	272 642	342 872	357 791	377 177	447 696	419 552	347 720

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-11. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Chirurgie générale	T.-N.-L.	Î.-P.-É.†	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	333 659	346 103	275 596	326 577	211 730	335 220	328 416	331 009	370 425	321 985	299 819
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	291 444	304 936	343 197	355 354	263 864	325 114	329 515	361 906	412 427	368 845	323 639

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-12. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Chirurgie thoracique/cardiovasculaire	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	*	s.o.	178 254	457 144	297 333	432 402	392 824	641 318	647 370	383 768	406 372
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	445 591	s.o.	373 374	517 824	359 687	474 842	436 795	513 755	618 809	472 379	463 880

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Veillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série. L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 4-13. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Urologie	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	368 699	s.o.	379 062	364 954	270 173	355 042	263 477	367 558	363 818	401 124	339 338
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	401 717	*	408 505	401 548	283 885	345 092	400 204	399 390	430 140	436 242	353 227

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-14. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Chirurgie orthopédique	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	383 867	*	245 606	312 339	205 013	338 152	299 419	370 649	347 506	276 376	294 965
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	395 263	330 160	330 392	338 168	233 617	309 051	324 759	321 487	396 786	355 090	309 331

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-15. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Chirurgie plastique	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	*	†	236 061	295 403	179 325	279 653	392 920	329 297	370 033	245 477	269 055
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	318 227	†	314 826	318 462	201 322	252 065	302 517	305 912	399 701	277 490	269 366

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 4-16. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	*	S.O.	*	*	131 620	400 764	*	*	*	348 947	297 649
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	*	S.O.	*	284 377	165 496	326 042	*	289 396	302 995	364 651	291 002

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-17. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	411 889	333 849	466 156	507 299	313 449	457 667	469 556	632 834	608 308	546 647	455 025
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	471 744	446 320	485 428	485 160	318 089	407 242	503 552	480 510	591 706	579 087	436 488

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-18. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements	475 293	*	335 502	388 563	255 892	348 880	257 072	419 487	543 338	322 564	333 392
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte	375 083	*	436 294	386 728	290 694	350 324	369 946	350 058	489 275	408 181	353 727

Source : BDNM, ICIS.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Veillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série. L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 4-19. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Obstétrique/gynécologie		T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements		293 640	297 433	296 497	289 673	245 733	351 024	327 038	363 536	402 055	289 802	316 831
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte		267 923	318 691	342 097	353 834	275 866	341 900	319 027	353 589	396 005	395 980	334 016

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-20. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Total des spécialités		T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements		335 554	330 837	264 842	320 896	207 727	305 755	254 246	334 168	328 680	282 677	278 656
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte		287 704	274 972	319 092	323 514	208 218	274 548	256 028	317 852	343 441	309 921	269 606

Source : BDNM, ICIS.

**Tableau 4-21. Paiement moyen par médecin par catégorie de paiement, 2004-2005**

Total des médecins		T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements		263 996	252 638	216 778	259 334	185 751	258 090	236 695	277 930	270 328	232 756	237 492
Médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte		237 509	213 559	247 034	272 341	188 005	234 706	231 357	257 223	288 645	261 726	233 617

Source : BDNM, ICIS.

**Remarques**

Veuillez vous référer aux tableaux 1 et 2 pour consulter les remarques détaillées par province et par série.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 5-1. Nombre de médecins rémunérés à l'acte qui ont reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	332	76	675	485	5 283	8 379	670	665	2 689	3 777	23 001
Spécialités médicales	135	10	217	190	3 287	5 273	505	273	1 136	1 701	12 693
Médecine interne	62	10	74	79	1 473	2 044	183	112	315	556	4 888
Neurologie	5	s.o.	6	6	157	197	20	15	47	77	531
Psychiatrie	16	*	42	20	524	1 365	109	32	304	475	2 888
Pédiatrie	15	*	17	23	379	546	74	27	149	167	1 393
Dermatologie	6	*	13	8	169	160	13	5	34	57	463
Physiatrie	s.o.	s.o.	6	*	54	111	9	*	23	28	231
Anesthésie	31	*	59	54	531	850	97	82	264	341	2 299
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>88</b>	<b>21</b>	<b>223</b>	<b>185</b>	<b>1 805</b>	<b>2 638</b>	<b>232</b>	<b>190</b>	<b>596</b>	<b>901</b>	<b>6 870</b>
Chirurgie générale	23	10	52	36	440	573	59	57	135	165	1 549
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	13	9	55	104	15	8	21	57	282
Urologie	8	s.o.	19	17	137	208	17	12	43	64	523
Chirurgie orthopédique	15	*	26	32	253	372	37	26	107	149	1 014
Chirurgie plastique	*	†	11	13	77	149	11	13	43	53	370
Neurochirurgie	*	s.o.	*	*	41	50	*	*	*	32	123
Ophthalmologie	14	5	48	28	257	371	28	27	87	155	1 017
Oto-rhino-laryngologie	11	*	11	15	171	204	18	12	37	68	545
Obstétrique/gynécologie	17	6	43	35	374	607	47	35	123	158	1 447
<b>Total des spécialistes</b>	<b>223</b>	<b>31</b>	<b>440</b>	<b>375</b>	<b>5 092</b>	<b>7 911</b>	<b>737</b>	<b>463</b>	<b>1 732</b>	<b>2 602</b>	<b>19 563</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>555</b>	<b>107</b>	<b>1 115</b>	<b>860</b>	<b>10 375</b>	<b>16 290</b>	<b>1 407</b>	<b>1 128</b>	<b>4 421</b>	<b>6 379</b>	<b>42 564</b>

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarque**

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 5-2. Nombre de médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	374.39	96.18	637.72	462.50	5,389.44	9,373.10	729.65	753.99	2,528.55	3,387.06	23,732.58
Spécialités médicales	177.81	27.12	188.12	208.87	3,682.87	6,159.86	527.22	290.02	1,114.94	1,647.86	14,024.69
Médecine interne	81.26	12.52	66.95	94.83	1,506.84	2,348.53	174.86	122.15	323.56	564.53	5,296.03
Neurologie	5.84	*	7.77	8.87	191.57	214.29	19.70	18.91	44.35	68.11	579.41
Psychiatrie	24.62	5.00	42.44	22.88	820.76	1,682.88	120.73	40.47	349.88	438.11	3,547.77
Pédiatrie	26.55	6.45	16.01	25.46	454.18	706.63	89.00	25.87	148.94	164.74	1,663.83
Dermatologie	5.52	*	8.89	5.86	161.85	167.86	10.87	4.82	44.96	49.52	460.15
Physiatrie	s.o.	s.o.	4.70	3.39	84.81	136.35	11.58	3.11	16.50	22.44	282.88
Anesthésie	34.02	3.15	41.36	47.58	462.86	903.32	100.48	74.69	186.75	340.41	2,194.62
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>104.20</b>	<b>25.28</b>	<b>187.77</b>	<b>174.29</b>	<b>1,611.33</b>	<b>2,805.17</b>	<b>220.59</b>	<b>211.27</b>	<b>573.10</b>	<b>767.89</b>	<b>6,680.89</b>
Chirurgie générale	27.53	11.35	42.28	33.74	359.39	598.58	59.59	52.82	122.17	145.61	1,453.06
Chir. thoracique/cardiovasculaire	3.02	s.o.	6.36	8.05	45.86	94.99	13.49	10.00	21.98	46.46	250.21
Urologie	7.46	*	17.69	15.50	131.06	215.52	11.22	11.05	36.37	59.24	505.11
Chirurgie orthopédique	14.85	4.57	19.79	29.89	225.54	412.28	34.39	30.32	94.34	117.83	983.80
Chirurgie plastique	4.84	†	8.31	12.07	71.69	168.19	14.39	14.16	39.84	48.50	381.99
Neurochirurgie	*	s.o.	*	0.99	35.42	62.16	*	6.34	1.24	30.81	136.96
Ophtalmologie	12.42	3.76	46.67	29.38	254.94	418.91	26.17	35.79	89.57	147.36	1,064.97
Oto-rhino-laryngologie	14.12	*	8.68	15.24	151.15	204.69	12.53	14.38	41.22	54.45	516.46
Obstétrique/gynécologie	19.96	5.60	37.99	29.43	336.28	629.85	48.81	36.41	126.37	117.63	1,388.33
<b>Total des spécialités</b>	<b>282.01</b>	<b>52.40</b>	<b>375.89</b>	<b>383.16</b>	<b>5,294.20</b>	<b>8,965.03</b>	<b>747.81</b>	<b>501.29</b>	<b>1,688.04</b>	<b>2,415.75</b>	<b>20,705.58</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>656.40</b>	<b>148.58</b>	<b>1,013.61</b>	<b>845.66</b>	<b>10,683.64</b>	<b>18,338.13</b>	<b>1,477.46</b>	<b>1,255.28</b>	<b>4,216.59</b>	<b>5,802.81</b>	<b>44,438.16</b>

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarque**

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 6-1. Nombre d'habitants par médecin rémunéré à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	1 554	1 810	1 376	1 539	1 429	1 483	1 744	1 492	1 191	1 112	1 386
Spécialités médicales	3 822	13 759	4 280	3 929	2 297	2 356	2 314	3 635	2 820	2 470	2 511
Médecine interne	8 323	13 759	12 549	9 449	5 125	6 078	6 385	8 861	10 170	7 557	6 520
Neurologie	103 207	s.o.	154 776	124 406	48 087	63 067	58 425	66 165	68 162	54 568	60 017
Psychiatrie	32 252	*	22 111	37 322	14 408	9 102	10 720	31 015	10 538	8 846	11 035
Pédiatrie	34 402	*	54 627	32 454	19 920	22 755	15 791	36 758	21 501	25 160	22 878
Dermatologie	86 006	*	71 435	93 305	44 673	77 652	89 885	198 495	94 224	73 714	68 832
Physiatrie	s.o.	s.o.	154 776	*	139 810	111 930	129 834	*	139 287	150 061	137 961
Anesthésie	16 646	*	15 740	13 823	14 218	14 617	12 046	12 103	12 135	12 322	13 862
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>5 864</b>	<b>6 552</b>	<b>4 164</b>	<b>4 035</b>	<b>4 183</b>	<b>4 710</b>	<b>5 037</b>	<b>5 224</b>	<b>5 375</b>	<b>4 663</b>	<b>4 639</b>
Chirurgie générale	22 436	13 759	17 859	20 734	17 158	21 683	19 805	17 412	23 730	25 465	20 574
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	71 435	82 938	137 268	119 464	77 901	124 059	152 553	73 714	113 011
Urologie	64 504	s.o.	48 877	43 908	55 107	59 732	68 736	82 706	74 502	65 652	60 935
Chirurgie orthopédique	34 402	*	35 717	23 326	29 841	33 399	31 581	38 172	29 940	28 199	31 429
Chirurgie plastique	*	†	84 423	57 418	98 048	83 384	106 228	76 344	74 502	79 277	86 132
Neurochirurgie	*	s.o.	*	*	184 140	248 485	*	*	*	131 303	259 097
Ophthalmologie	36 860	27 517	19 347	26 659	29 376	33 489	41 732	36 758	36 823	27 108	31 336
Oto-rhino-laryngologie	46 912	*	84 423	49 763	44 150	60 903	64 917	82 706	86 584	61 790	58 475
Obstétrique/gynécologie	30 355	22 931	21 597	21 327	20 186	20 468	24 862	28 356	26 046	26 593	22 024
<b>Total des spécialités</b>	<b>2 314</b>	<b>4 438</b>	<b>2 111</b>	<b>1 991</b>	<b>1 483</b>	<b>1 571</b>	<b>1 585</b>	<b>2 144</b>	<b>1 850</b>	<b>1 615</b>	<b>1 629</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>930</b>	<b>1 286</b>	<b>833</b>	<b>868</b>	<b>728</b>	<b>763</b>	<b>830</b>	<b>880</b>	<b>725</b>	<b>659</b>	<b>749</b>

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Les estimations démographiques nettes sont utilisées pour calculer ces chiffres.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 6-2. Nombre d'habitants par médecin équivalent à temps plein rémunéré à l'acte par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	1 378	1 431	1 456	1 614	1 401	1 326	1 601	1 316	1 267	1 241	1 343
Spécialités médicales	2 902	5 073	4 936	3 574	2 050	2 017	2 216	3 422	2 873	2 550	2 272
Médecine interne	6 350	10 989	13 871	7 871	5 010	5 290	6 683	8 125	9 901	7 443	6 018
Neurologie	88 362	*	119 518	84 153	39 410	57 979	59 315	52 484	72 235	61 690	55 002
Psychiatrie	20 960	27 517	21 882	32 624	9 198	7 383	9 679	24 524	9 156	9 591	8 983
Pédiatrie	19 436	21 331	58 005	29 318	16 623	17 582	13 129	38 364	21 509	25 505	19 154
Dermatologie	93 484	*	104 461	127 378	46 646	74 016	107 498	205 908	71 255	84 849	69 258
Physiatrie	s.o.	s.o.	197 586	220 188	89 019	91 120	100 907	319 124	194 158	187 242	112 659
Anesthésie	15 169	43 678	22 453	15 688	16 311	13 754	11 629	13 288	17 155	12 343	14 521
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>4 952</b>	<b>5 443</b>	<b>4 946</b>	<b>4 283</b>	<b>4 685</b>	<b>4 429</b>	<b>5 297</b>	<b>4 698</b>	<b>5 590</b>	<b>5 472</b>	<b>4 770</b>
Chirurgie générale	18 744	12 122	21 964	22 123	21 007	20 756	19 609	18 790	26 223	28 856	21 932
Chir. thoracique/cardiovasculaire	170 872	s.o.	146 015	92 725	164 625	130 796	86 620	99 248	145 751	90 437	127 369
Urologie	69 173	*	52 496	48 157	57 605	57 648	104 145	89 817	88 084	70 927	63 093
Chirurgie orthopédique	34 750	30 107	46 925	24 973	33 474	30 136	33 978	32 733	33 958	35 659	32 394
Chirurgie plastique	106 619	†	111 751	61 842	105 311	73 870	81 203	70 090	80 412	86 633	83 429
Neurochirurgie	*	s.o.	*	753 978	213 149	199 876	*	156 542	2583 552	136 375	232 688
Ophtalmologie	41 549	36 592	19 898	25 406	29 614	29 659	44 651	27 731	35 766	28 513	29 925
Oto-rhino-laryngologie	36 546	*	106 988	48 979	49 949	60 698	93 257	69 018	77 720	77 166	61 707
Obstétrique/gynécologie	25 853	24 569	24 445	25 363	22 451	19 726	23 940	27 258	25 351	35 720	22 955
<b>Total des spécialités</b>	<b>1 830</b>	<b>2 626</b>	<b>2 471</b>	<b>1 948</b>	<b>1 426</b>	<b>1 386</b>	<b>1 563</b>	<b>1 980</b>	<b>1 898</b>	<b>1 739</b>	<b>1 539</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>786</b>	<b>926</b>	<b>916</b>	<b>883</b>	<b>707</b>	<b>678</b>	<b>791</b>	<b>791</b>	<b>760</b>	<b>724</b>	<b>717</b>

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Les estimations démographiques nettes sont utilisées pour calculer ces chiffres.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 7-1. Nombre de médecins rémunérés à l'acte ayant reçu au moins 60 000 \$ en paiements par 100 000 habitants et par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	64	55	73	65	70	67	57	67	84	90	72
Spécialités médicales	26	7	23	25	44	42	43	28	35	40	40
Médecine interne	12	7	8	11	20	16	16	11	10	13	15
Neurologie	1	s.o.	1	1	2	2	2	2	1	2	2
Psychiatrie	3	*	5	3	7	11	9	3	9	11	9
Pédiatrie	3	*	2	3	5	4	6	3	5	4	4
Dermatologie	1	*	1	1	2	1	1	1	1	1	1
Physiatrie	s.o.	s.o.	1	*	1	1	1	*	1	1	1
Anesthésie	6	*	6	7	7	7	8	8	8	8	7
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
Chirurgie générale	4	7	6	5	6	5	5	6	4	4	5
Chir. thoracique/cardiovasculaire	*	s.o.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Urologie	2	s.o.	2	2	2	2	1	1	1	2	2
Chirurgie orthopédique	3	*	3	4	3	3	3	3	3	4	3
Chirurgie plastique	*	†	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Neurochirurgie	*	s.o.	*	*	1	0	*	*	*	1	0
Ophthalmologie	3	4	5	4	3	3	2	3	3	4	3
Oto-rhino-laryngologie	2	*	1	2	2	2	2	1	1	2	2
Obstétrique/gynécologie	3	4	5	5	5	5	4	4	4	4	5
<b>Total des spécialités</b>	<b>43</b>	<b>23</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>67</b>	<b>64</b>	<b>63</b>	<b>47</b>	<b>54</b>	<b>62</b>	<b>61</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>108</b>	<b>78</b>	<b>120</b>	<b>115</b>	<b>137</b>	<b>131</b>	<b>120</b>	<b>114</b>	<b>138</b>	<b>152</b>	<b>134</b>

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Les estimations démographiques nettes sont utilisées pour calculer ces chiffres.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.

**Tableau 7-2. Nombre de médecins équivalents à temps plein rémunérés à l'acte par 100 000 habitants et par type d'exercice, 2004-2005**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
Médecine familiale	73	70	69	62	71	75	62	76	79	81	74
Spécialités médicales	34	20	20	28	49	50	45	29	35	39	44
Médecine interne	16	9	7	13	20	19	15	12	10	13	17
Neurologie	1	*	1	1	3	2	2	2	1	2	2
Psychiatrie	5	4	5	3	11	14	10	4	11	10	11
Pédiatrie	5	5	2	3	6	6	8	3	5	4	5
Dermatologie	1	*	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Physiatrie	s.o.	s.o.	1	0	1	1	1	0	1	1	1
Anesthésie	7	2	4	6	6	7	9	8	6	8	7
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
Chirurgie générale	5	8	5	5	5	5	5	5	4	3	5
Chir. thoracique/cardiovasculaire	1	s.o.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Urologie	1	*	2	2	2	2	1	1	1	1	2
Chirurgie orthopédique	3	3	2	4	3	3	3	3	3	3	3
Chirurgie plastique	1	†	1	2	1	1	1	1	1	1	1
Neurochirurgie	*	s.o.	*	0	0	1	*	1	0	1	0
Ophthalmologie	2	3	5	4	3	3	2	4	3	4	3
Oto-rhino-laryngologie	3	*	1	2	2	2	1	1	1	1	2
Obstétrique/gynécologie	4	4	4	4	4	5	4	4	4	3	4
<b>Total des spécialités</b>	<b>55</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>51</b>	<b>70</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>51</b>	<b>53</b>	<b>57</b>	<b>65</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>127</b>	<b>108</b>	<b>109</b>	<b>113</b>	<b>142</b>	<b>148</b>	<b>126</b>	<b>126</b>	<b>132</b>	<b>138</b>	<b>139</b>

Source : BDNM, ICIS.

† Les plasticiens de l'Î.-P.-É. sont regroupés avec les chirurgiens généraux.

s.o. = sans objet — Aucun médecin n'exerçait cette spécialité dans cette province.

\* Les données ont été supprimées. Veuillez vous référer aux Notes méthodologiques à la section Suppression de données pour plus de détails.

**Remarques**

Les estimations démographiques nettes sont utilisées pour calculer ces chiffres.

L'année de référence est 2000-2001.

Basé sur les paiements bruts.

Les autres modes de rémunération, comme les salaires ou la vacation, ne sont pas inclus.



## **Annexe A**

**Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario  
pour les codes de tarif commençant par les lettres  
J, X et Y avec un suffixe B**



## **Impact de l'exclusion des paiements de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y avec un suffixe B**

En 2001, 94 % des demandes de paiement des médecins de l'Ontario pour les codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B, ont été directement payées aux établissements de santé indépendants ou aux départements des hôpitaux. Malgré le fait que les demandes pour ces codes de tarif soient associées à des médecins (à l'aide du numéro d'identification unique du médecin), les paiements liés à ces demandes ne sont pas payés directement aux médecins.

À partir de 2001-2002, la méthodologie utilisée pour calculer les paiements moyens en Ontario a été mise à jour afin d'exclure les paiements liés aux codes de tarif commençant par les lettres J, X et Y, avec un suffixe B. Ces codes de tarif représentaient environ 119,4 millions (2,7 %) en 2004-2005 de l'ensemble des paiements pour les services rémunérés à l'acte publiables de l'Ontario. Le tableau A résume l'incidence de l'exclusion de ces paiements sur les paiements moyens pour l'année 2004-2005.

**Tableau A. Réduction en pourcentage dans les paiements moyens par médecin en raison de l'exclusion des paiements concernant les codes de tarif en Ontario J, X et Y (avec suffixe B), par spécialité, 2004-2005**

	Ontario		Total	
	Médecins ayant reçu plus de 60 000 \$ en paiement	Paiement moyen par médecin ETP	Médecins ayant reçu plus de 60 000 \$ en paiement	Paiement moyen par médecin ETP
<b>Médecine familiale</b>	<b>0,79 %</b>	<b>0,46 %</b>	<b>0,30 %</b>	<b>0,18 %</b>
<b>Spécialités médicales</b>	<b>4,89 %</b>	<b>3,07 %</b>	<b>2,36 %</b>	<b>1,50 %</b>
Médecine interne	8,18 %	4,39 %	4,25 %	2,41 %
Neurologie	3,32 %	2,12 %	1,38 %	0,91 %
Psychiatrie	3,15 %	2,30 %	1,59 %	1,14 %
Pédiatrie	0,27 %	0,11 %	0,14 %	0,05 %
Dermatologie	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Physiatrie	0,03 %	-0,02 %	0,01 %	-0,01 %
Anesthésie	0,06 %	0,02 %	0,03 %	0,01 %
<b>Spécialités chirurgicales</b>	<b>2,20 %</b>	<b>1,05 %</b>	<b>0,94 %</b>	<b>0,43 %</b>
Chirurgie générale	2,74 %	1,26 %	1,15 %	0,53 %
Chirurgie thoracique/cardiovasculaire	5,75 %	2,59 %	2,34 %	1,07 %
Urologie	0,83 %	0,31 %	0,35 %	0,12 %
Chirurgie orthopédique	-0,21 %	-0,01 %	-0,07 %	0,00 %
Chirurgie plastique	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Neurochirurgie	2,22 %	0,56 %	1,23 %	0,38 %
Ophtalmologie	1,61 %	0,48 %	0,60 %	0,15 %
Oto-rhino-laryngologie	3,47 %	1,67 %	1,39 %	0,66 %
Obstétrique/gynécologie	3,28 %	1,62 %	1,62 %	0,80 %
<b>Total des spécialités</b>	<b>3,85 %</b>	<b>2,25 %</b>	<b>1,77 %</b>	<b>1,03 %</b>
<b>Total des médecins</b>	<b>2,60 %</b>	<b>1,63 %</b>	<b>1,11 %</b>	<b>0,69 %</b>

Source : BDNM, ICIS.

## **Annexe B**

### **Estimations démographiques nettes**



**Tableau B. Estimations démographiques nettes (en milliers) de Statistique Canada, de 2003-2004 à 2004-2005**

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Oc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
2003-2004 (PR)	519.1	137.8	927.1	744.7	7,489.0	12,253.0	1,159.8	992.4	3,153.4	4,145.8	31,522.2
2004-2005 (PR)	516.0	137.6	928.7	746.4	7,549.7	12,424.3	1,168.5	992.5	3,203.6	4,201.7	31,869.0

Source : Les estimations démographiques nettes, Statistique Canada.

**Remarques :** Les estimations démographiques nettes sont produites en excluant des estimations totales les membres de la Gendarmerie royale du Canada, le personnel des Forces armées canadiennes et le nombre de prisonniers dans les pénitenciers fédéraux et provinciaux.

PR = Estimations postcensitaires mises à jour.

Les estimations s'appuient sur les chiffres du recensement de 2001, ajustés en fonction du sous-dénombrement net du recensement.

Ces chiffres ont été indépendamment arrondis à la centaine près.



## **Annexe C**

### **Agents d'autorisation de la BDNM**



## Agents d'autorisation de la BDNM

---

### TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

---

Ed Hunt  
Sous-ministre adjoint  
Newfoundland and Labrador Department  
of Health and Community Services  
Confederation Building  
C.P. 8700  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1B 4J6

---

### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

---

Johanne Irwin  
Gestionnaire des services médicaux  
Prince Edward Island Health and Social  
Services  
16, rue Garfield  
C.P. 2000  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 7N8

---

### NOUVELLE-ÉCOSSE

---

Sandra Cascadden  
Directeur d'Agent d'autorisation  
Nova Scotia Department of Health  
Joseph Howe Building  
1690, rue Hollis  
C.P. 488  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2R8

---

### NOUVEAU-BRUNSWICK

---

Linda Lingley  
Gestionnaire  
Services de l'assurance-maladie  
Ministère de la Santé et du Mieux-être du  
Nouveau-Brunswick  
C.P. 5100  
Place Carleton, 4<sup>e</sup> étage  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5G8

---

### QUÉBEC

---

Joanne Gaumond  
Chef  
Régie de l'assurance maladie du Québec  
1125, chemin St-Louis  
Sillery (Québec)  
G1S 1E7

---

### ONTARIO

---

Suzanne McGurn  
Directrice intérimaire  
Ministère de la Santé et des Soins de  
longue durée de l'Ontario  
370, promenade Select  
C.P. 168  
Kingston (Ontario)  
K7M 8T4

### **MANITOBA**

---

Deborah Malazdrewicz  
Gestionnaire  
Gestion et développement des données  
Santé Manitoba  
300, rue Carlton, bureau 4029  
Winnipeg (Manitoba)  
R3B 3M9

### **SASKATCHEWAN**

---

Carmelle Mondor  
Gestionnaire des programmes, Services  
des données et des statistiques  
Saskatchewan Health, Division des  
services médicaux  
3475, rue Albert  
Regina (Saskatchewan)  
S4S 6X6

### **ALBERTA**

---

Louise Hewak  
Agent d'autorisation/Directrice  
Alberta Health and Wellness  
10025, avenue Jasper NO  
Telus Plaza North Tower, 11<sup>e</sup> étage  
C.P. 1360, Station Main  
Edmonton (Alberta)  
T5J 2N3

### **COLOMBIE-BRITANNIQUE**

---

John Cheung  
Directeur  
British Columbia Ministry of Health  
Services  
1515, rue Blanshard, bureau 7-1  
Victoria (Colombie-Britannique)  
V8W 3C8

### **YUKON**

---

Sherri Wright  
Directrice intérimaire  
Ministère de la Santé et des Affaires  
sociales du Yukon  
C.P. 2703 (H-2)  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2C6

### **TERRITOIRES DU NORD-OUEST**

---

Warren St. Germaine  
Directeur  
Services des finances et de gestion  
Department of Health and Social Services  
Government of Northwest Territories  
C.P. 1320  
Center Square Tower, 7<sup>e</sup> étage  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)  
X1A 2L9

## **Annexe D**

### **Catégories de spécialité de la BDNM**



## Catégories de spécialité de la BDNM

- 01 ***Médecine familiale***
  - 010 Résidence
  - 011 Médecine générale
  - 012 Médecine familiale
  - 013 Médecine communautaire/santé publique
  - 014 Médecine d'urgence

### Spécialités médicales

- 02 ***Médecine interne***
  - 020 Médecine interne générale
  - 021 Cardiologie
  - 022 Gastro-entérologie
  - 023 Médecine respiratoire
  - 024 Endocrinologie
  - 025 Néphrologie
  - 026 Hématologie
  - 027 Rhumatologie
  - 028 Immunologie clinique et allergie
  - 030 Oncologie
  - 031 Gériatrie
  - 032 Médecine tropicale
  - 035 Génétique
- 04 ***Neurologie***
  - 040 Neurologie et EEG
  - 041 Neurologie
  - 042 EEG
- 05 ***Psychiatrie***
  - 050 Psychiatrie et neuropsychiatrie
  - 051 Psychiatrie
  - 052 Neuropsychiatrie
- 06 ***Pédiatrie***
  - 060 Pédiatrie
- 07 ***Dermatologie***
  - 065 Dermatologie
- 08 ***Physiatrie/réadaptation***
  - 070 Physiatrie et réadaptation
  - 071 Électromyographie
- 09 ***Anesthésie***
  - 075 Anesthésie

## Spécialités chirurgicales

- 10 **Chirurgie générale**
  - 080 Chirurgie générale
- 11 **Chirurgie thoracique/cardiovasculaire**
  - 086 Chirurgie thoracique
  - 087 Chirurgie cardiovasculaire
  - 088 Chirurgie thoracique/cardiovasculaire
- 12 **Urologie**
  - 090 Urologie
- 13 **Chirurgie orthopédique**
  - 095 Chirurgie orthopédique
- 14 **Chirurgie plastique**
  - 100 Chirurgie plastique
- 15 **Neurochirurgie**
  - 110 Neurochirurgie
- 16 **Ophtalmologie**
  - 115 Ophtalmologie
  - 116 Ophtalmologie/oto-rhino-laryngologie
- 17 **Oto-rhino-laryngologie**
  - 120 Oto-rhino-laryngologie
- 18 **Obstétrique/gynécologie**
  - 126 Obstétrique
  - 127 Gynécologie
  - 128 Obstétrique/gynécologie

**Remarque :** Bien que la génétique ne soit plus une sous-spécialité de la médecine interne, elle est répertoriée dans cette catégorie, car le nombre d'enregistrements de médecins appartenant à cette spécialité est relativement faible.

## **Annexe E**

**Couverture pour les services de radiologie et de  
laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM**



## Couverture pour les services de radiologie et de laboratoire rémunérés à l'acte dans la BDNM

Les données sur les services de radiologie et de laboratoire soumises à l'ICIS aux fins d'utilisation dans la BDNM ne sont ni uniformes ni complètes. Pour cette raison, elles ne sont pas utilisées automatiquement dans les publications de la BDNM. Les remarques suivantes ont été fournies par les régimes provinciaux d'assurance-maladie concernant les données sur les services de radiologie et de laboratoire qui sont comprises dans les fichiers fournis à la BDNM.

### Terre-Neuve-et-Labrador

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Les médecins peuvent être rémunérés à l'acte pour l'interprétation de certains services diagnostiques tels que les EEG, les ECG, etc. Ces services seraient indiqués dans les fichiers soumis à la BDNM.

### Île-du-Prince-Édouard

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Les honoraires des radiologistes pour les services d'interprétation sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

### Nouvelle-Écosse

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- La plupart des services de radiologie facturés ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM. Pour la Nouvelle-Écosse, la plupart des services de radiologie facturés ne sont pas inclus dans les revenus provenant des services rémunérés à l'acte.

### Nouveau-Brunswick

- Les données sur les services de laboratoire ne sont pas fournies à la BDNM, parce que ces services sont couverts par les subventions aux hôpitaux.
- Tous les services de radiologie sont exclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

### Québec

- Aucun service de laboratoire n'est inclus.
- Les services de radiologie dispensés par les médecins en cabinet privé sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

### Ontario

- Environ 50 % de tous les services de laboratoire sont financés par l'Assurance-santé de l'Ontario et sont par conséquent inclus dans les fichiers soumis à la BDNM. Les autres 50 % sont financés par la Santé publique (1 %) et les budgets globaux des hôpitaux (49 %).
- L'information sur les services de radiologie n'était pas disponible.

## **Manitoba**

- Les services de laboratoire présentés dans les fichiers soumis à la BDNM sont ceux fournis par les laboratoires privés rémunérés à l'acte. Les services de laboratoire dispensés dans les établissements en milieu urbain et rural ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.
- Les services de radiologie soumis englobent tous les services privés de radiologie et tous les services de radiologie dispensés dans les établissements en milieu urbain. Les services de radiologie dispensés dans les établissements en milieu rural, qui représentent environ 11 % de la valeur monétaire des services de radiologie, ne sont pas inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

## **Saskatchewan**

- Depuis 1993-1994, les seuls services de laboratoire inclus dans les fichiers soumis à la BDNM sont les services de laboratoire communs en cabinet dispensés par les médecins autres que les pathologistes. La responsabilité des services de laboratoire privés dispensés par les spécialistes en pathologie a été transférée aux conseils de santé de district en octobre 1993 et ces services ne sont plus financés sur la base du régime des services rémunérés à l'acte.
- Les services de radiologie en établissement qui sont financés par les conseils de santé de district sont exclus des fichiers soumis à la BDNM, de même que les services de radiologie dispensés dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein.

## **Alberta**

- Jusqu'au 1er juillet 1995, seuls les services de laboratoire dispensés hors des hôpitaux étaient inclus.
- Seuls les services de radiologie hors-établissement sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM.

## **Colombie-Britannique**

- Les services de laboratoire et de radiologie rémunérés à l'acte qui sont dispensés aux patients en consultation externe sont inclus dans les fichiers soumis à la BDNM, mais les services aux patients hospitalisés ne le sont pas.